



Année 2022



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Service  
Assainissement Collectif

[www.rhone-ventoux.fr](http://www.rhone-ventoux.fr)  
Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20230629-2023-118-DE  
Date de réception préfecture : 18/07/2023

# Sommaire

Préambule	3	<b>4. Préserver et investir pour un service durable</b>	<b>24</b>
<b>1. Gérer un service public d'assainissement collectif</b>	<b>4</b>	Le curage des réseaux	25
Des enjeux majeurs	5	La traque des eaux claires parasites	26
Les chiffres clés	6	Les investissements	27
Quelques faits marquants	7	Les principales actions de 2021	28
Le périmètre	8	Les principaux projets de 2022	29
Caractéristiques du service	9	<b>5. Assurer un service de qualité au coût le plus juste</b>	<b>31</b>
Les missions	10	Les volumes facturés	32
Les déversements d'industriels	11	Le prix de l'eau	33
<b>2. Maintenir un patrimoine performant</b>	<b>12</b>	La facture type 120 m3	34
Les réseaux de collecte	13	L'évolution du prix de l'assainissement collectif	35
Les stations d'épuration	14	Les indicateurs financiers	36
Les types de stations	15	<b>6. Partager et communiquer</b>	<b>37</b>
Synoptique	16	La méthanisation des boues et des déchets	38
Cas particuliers	17	Une journée dédiée à l'assainissement	39
La conformité des ouvrages	18	Les actions de communication	40
<b>3. La gestion durable des boues</b>	<b>21</b>	Coordonnées utiles	41
La gestion des boues	22		

Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20230629-2023-118-DE  
Date de dépôt en préfecture : 03/07/2023

**Annexe 1 & 2** : Contrats de Mormoiron et Carpentras / **Annexe 3** : Tableaux détaillés / **Annexe 4** : Les indicateurs de performance / **Annexe 5** : Notice d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et aides

# Préambule

Le Syndicat Rhône Ventoux est un établissement public qui a en charge la collecte, le traitement des eaux usées domestiques provenant des habitations et de certains industriels ainsi que la gestion des déchets de l'épuration, les boues.

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, il doit établir et présenter chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service, dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre.

**Avant d'être soumis au Comité Syndical, il est examiné par la Commission Consultative des usagers. Il doit ensuite être présenté devant l'assemblée délibérante de chaque collectivité membre du Syndicat et être mis à disposition du public.**



# 1. Gérer un service public d'assainissement collectif

# Des enjeux majeurs

Le principal champ d'action d'un service d'assainissement collectif est de collecter et dépolluer les eaux usées. L'efficacité du service impacte :

## La salubrité publique

L'assainissement collectif permet de supprimer les causes d'insalubrité (les eaux usées étant vectrices de maladies et de nuisances) qui peuvent engendrer des problèmes de santé publique.

## La protection de l'environnement

Le service assainissement collectif est soumis à des règles précises en matière de performances environnementales et les obligations réglementaires se sont largement accrues dans ce domaine.

Cela a conduit par exemple à améliorer de manière très significative les performances des stations d'épuration, la recherche des substances dangereuses dans l'eau, le traitement des sous-produits de l'épuration et la réutilisation des eaux usées traitées.

# Les chiffres clés

**109 594**  
**habitants desservis**

**31**

communes adhérent  
au service assainissement  
collectif du Syndicat Rhône  
Ventoux.

L'assainissement contribue aux objectifs de  
qualité des milieux aquatiques, de  
préservation des ressources et des usages  
sensibles.

**620,3 km de**  
**réseau**



**43 812 usagers**

**261**

Autorisations de déversement pour  
effluents non domestiques

**4 508 197 m<sup>3</sup>**  
**facturés**

Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20230629-2023-118-DE  
Date de réception préfecture : 18/07/2023

# Quelques faits marquants

18 mai 2022



La nouvelle station d'épuration de Malemort du Comtat a été inaugurée le 18 mai 2022. Cet ouvrage est composé d'une filière classique de traitement par boues activées et clarification.

La filière de traitement des boues est un peu moins classique. En effet, celles-ci sont déshydratées par rhizocompostage. Cela permet d'utiliser moins d'énergie, de ne pas consommer de produits chimiques pour le conditionnement des boues et de diminuer le trafic routier nécessaire à l'évacuation des boues.

21 Septembre 2022



Initiée depuis 2017, la réflexion sur le projet de méthanisation des boues a vu une étape importante se réaliser.

En effet, le 21 septembre, le groupement Merlin-Solagro a présenté le rapport final de l'étude de faisabilité du projet de méthanisation des boues et des bio déchets. Cette restitution, essentielle pour la suite de l'opération, a permis en 2022 de lancer une étude sur la gouvernance du projet, portée par Rising Sud.

Décembre 2022



Le délégué SUEZ, a effectué en fin d'année 2022, le renouvellement de 50 % des membranes d'ultrafiltration de la station d'épuration de Carpentras. Ces membranes dataient de 2010, année de mise en service de la STEP.

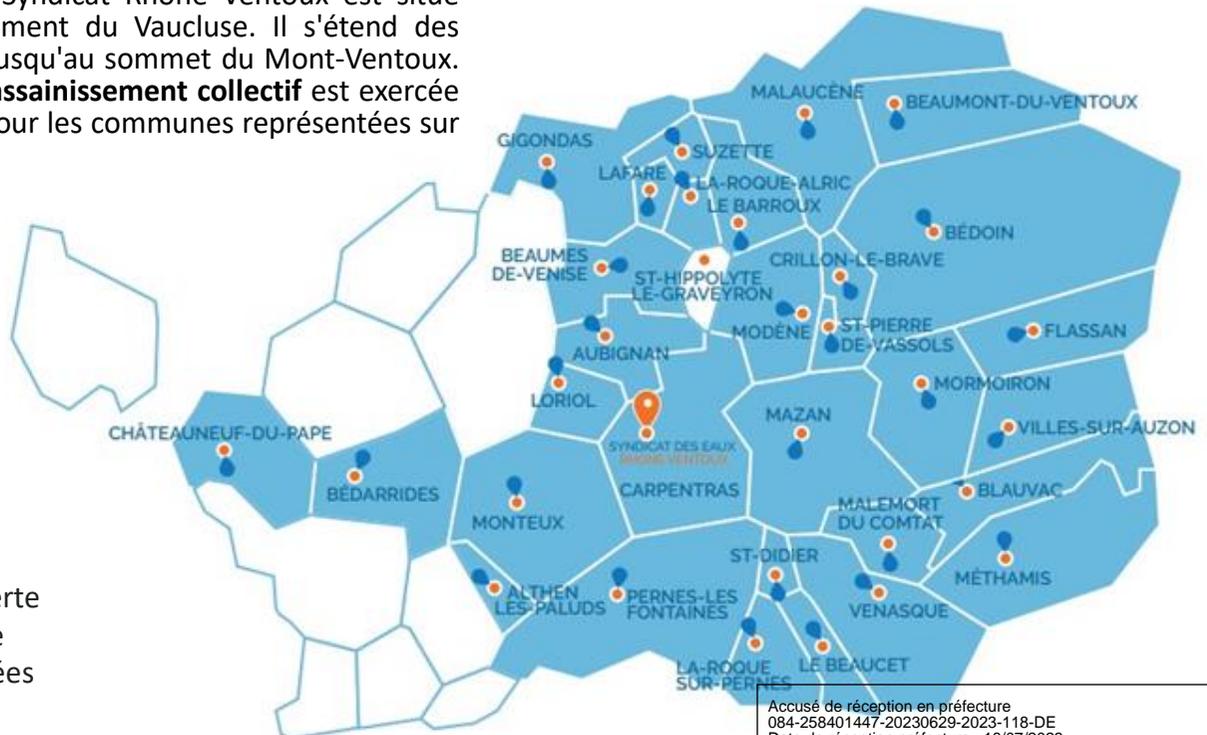
Sur la totalité de la station, la surface membranaire correspond à environ 28 000 m<sup>2</sup>.

Elles représentent une barrière physique pour la boue et les bactéries et c'est grâce à elles que l'on extrait l'eau traitée pour la rejeter

en surface dans le milieu naturel.  
 Accusé de réception en préfecture  
 le 18/07/2023 à 14h52 par M. P. J.  
 Date de réception préfecture : 18/07/2023

# Le périmètre

Le territoire du Syndicat Rhône Ventoux est situé dans le Département du Vaucluse. Il s'étend des rives du Rhône jusqu'au sommet du Mont-Ventoux. La compétence **assainissement collectif** est exercée par le Syndicat pour les communes représentées sur la carte.



84 %

C'est le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire.

# Caractéristiques du service

Le service d'assainissement collectif est un **service public à caractère industriel et commercial**. Il est principalement financé par les redevances payées par les usagers (part assainissement collectif apparaissant sur les factures d'eau potable).

Les élus du Syndicat Rhône Ventoux ont choisi de **déléguer l'exploitation** du service d'assainissement collectif à une société délégataire, SUEZ Eau France, à travers un contrat d'affermage entré en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 pour une durée de 10 ans.

L'exploitation de l'ensemble des systèmes d'assainissement sous la compétence du Syndicat est maintenant régie par un contrat unique.

# Les missions



Qui fait  
quoi?



Fixe les objectifs du service public, planifie et réalise les investissements (travaux sur les canalisations, les ouvrages).



Choisit le mode de gestion, la politique tarifaire, évalue la performance du service.



Effectue un suivi et un contrôle des actions des différents intervenants (exploitant, maitres d'oeuvre, entreprises...).

Assure la relation avec les usagers (facturation, réalisation des branchements...).

Assure l'entretien et la surveillance des réseaux et des ouvrages ainsi que l'élimination des sous-produits de l'épuration.

Garantit la continuité du service public et le respect des normes de qualité.

Acquiescence préfectorale  
064-238401447-20230629-2023-116-DE  
Date de réception préfecture : 18/07/2023





# 2. Maintenir un patrimoine performant

# Les réseaux de collecte

Les eaux usées domestiques sont d'abord collectées dans les réseaux d'assainissement.

**620,3**

km de réseau

**146**

Postes de relevage  
sur le territoire du Syndicat.  
Ils permettent de "relever" les eaux  
usées lorsque l'évacuation gravitaire  
n'est pas possible.

**30**

C'est l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des  
réseaux de collecte des eaux usées.

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 100, le niveau de  
connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une  
politique de renouvellement pluriannuelle  
du service d'assainissement collectif



# Les stations d'épuration

Les eaux usées domestiques sont ensuite acheminées vers une station d'épuration. Elle a pour objet de les dépolluer avant leur rejet dans le milieu naturel.

**32**

Stations d'épuration

**185 700**

Équivalents habitants,  
C'est la capacité totale des STEP  
sur le territoire du Syndicat.

**5 517 566 m<sup>3</sup>**

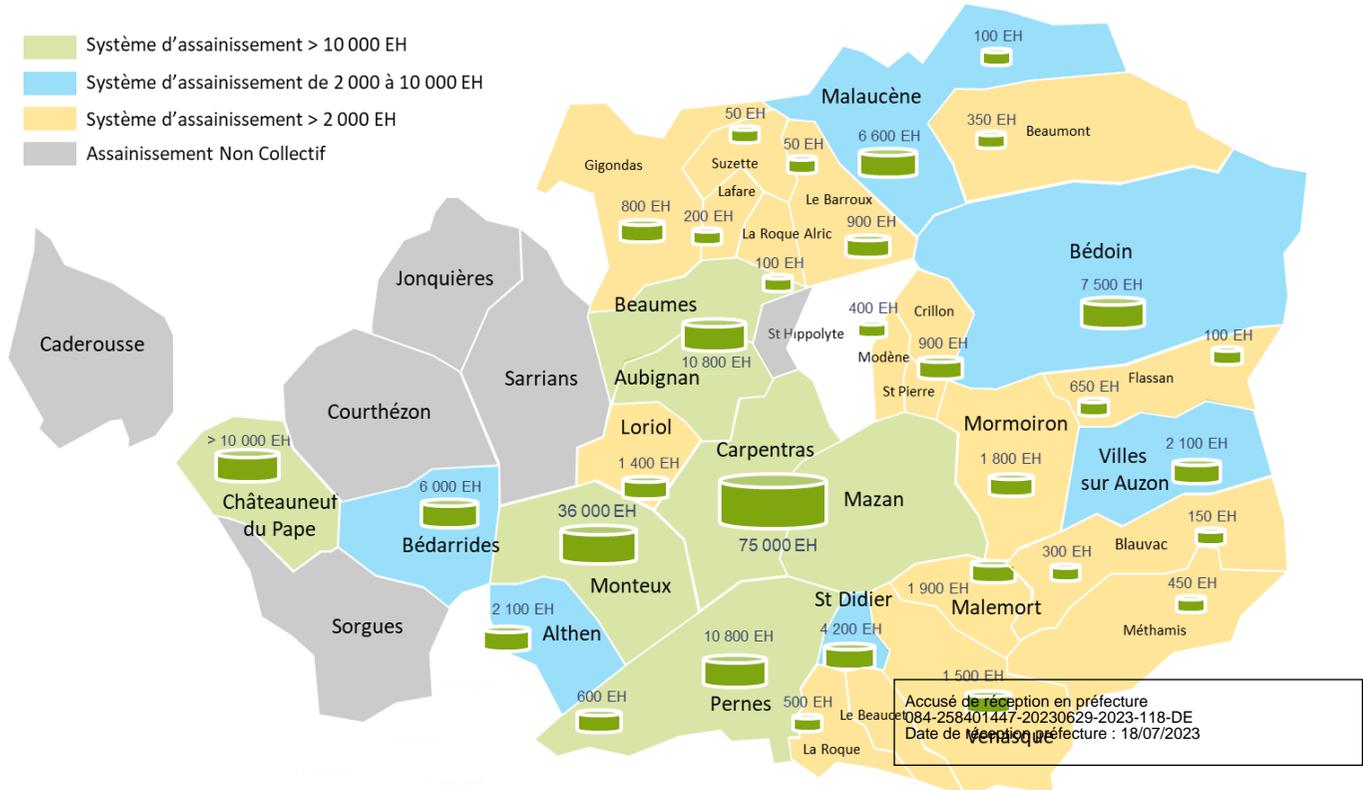
C'est le volume traité dans les  
stations bénéficiant  
d'instruments de comptage.





# Les systèmes d'assainissement

Le territoire du Syndicat Rhône Ventoux est composé de plusieurs systèmes d'assainissement, représentés sur la carte ci-dessous :



# Cas particuliers

Les systèmes de collecte sont indépendants entre eux à l'exception des cas particuliers indiqués ci-après :

Communes	Explications
Beaumes de Venise et Aubignan	Les effluents collectés sur ces communes sont traités dans une station d'épuration intercommunale dite Aubignan Beaumes, construite en 1996 et située sur la commune d'Aubignan
Crillon le Brave et St Pierre de Vassols	Chaque réseau de collecte déverse ses effluents sur une station de traitement intercommunale située à St Pierre de Vassols, mise en service en 1988. Un transfert de ces effluents sur Carpentras est en cours de réalisation.
Le Beaucet	Les effluents collectés sont transportés par une canalisation de transfert vers la station d'épuration de Saint Didier.
Mazan	Les effluents de la commune sont transportés sur la STEP de Carpentras.
Pernes les Fontaines	Une partie de la commune de Pernes les Fontaines, à savoir le quartier de Saint Philippe est raccordée sur la station d'épuration de Saint Didier.

# La conformité des ouvrages

La réglementation impose la mise en place d'un suivi des performances de dépollution des installations (autosurveillance) ainsi que du milieu récepteur dans de nombreux cas. La fréquence et la nature de ces contrôles varient en fonction de la capacité de traitement des stations.

L'autosurveillance permet de mesurer en continu la variation en charge polluante entre l'effluent brut en entrée de station et l'eau traitée rejetée dans le milieu naturel sur la base de plusieurs paramètres de référence de dépollution.

334

Bilans réalisés

97.6%

Conformité des équipements  
d'épuration



16

Non conformités

98,3%

Conformité des performances  
des équipements d'épuration



11 stations sont sous auto-surveillance. Une mission annuelle de contrôle de l'auto-surveillance est réalisée par un bureau d'études extérieur afin de vérifier les mesures données par le délégataire, conformément à la réglementation.

084 25 81 14 17  
Date de réception prévisionnelle : 11/06/2022

# La conformité des ouvrages

16 non-conformités ont été relevées en 2022. Les ouvrages concernés et les raisons de ces non-conformités sont exposées dans le tableau ci-dessous :

Stations (nb NC)	Explications de la non-conformité
Aubignan- Beaume de Venise (2)	Non-conformité du rejet en octobre 2022, suite à une pollution (effluent viticole) reçue le 4 octobre 2022.
Carpentras (1)	La station apparait comme non conforme, suite à un dépassement rédhibitoire sur le paramètre DBO5 lié à l'ajout de la charge déversée le jour du bilan d'autosurveillance (bilan de 28 novembre 2022 par temps de pluie).
Flassan (1)	Lors de l'unique bilan d'autosurveillance du 5 avril 2022, un dépassement sur le paramètre NG (34 mg/l pour une norme de rejet à 25 mg/l) a été enregistré en sortie de station, en amont des drains.
Flassan les Gaps (1)	Lors de l'unique bilan d'autosurveillance du 5 avril 2022, un dépassement sur le paramètre DBO5 (44 mg/l pour une norme de rejet à 25 mg/l) a été enregistré en sortie du décanteur-digesteur, en amont des drains. Il n'est pas possible de connaitre la qualité du rejet au milieu naturel car l'effluent s'infiltré ensuite entièrement.
Lafare (1)	Lors de l'unique bilan d'autosurveillance du 26 janvier 2022, un dépassement sur le paramètre NNH4 (5,49 mg/l pour une norme de rejet à 5 mg/l) a été enregistré en sortie de station.
Le Barroux village (2)	<p>La station apparait comme non-conforme à cause de 2 dépassements sur le paramètre DCO enregistrés lors des bilans d'autosurveillance des 5 janvier et 15 septembre 2022, les causes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⌘ 1er bilan, un dysfonctionnement du pont racleur, suite à la casse de son motoréducteur,</li> <li>⌘ 2ème bilan, les charges entrantes enregistrées ce jour-là sont nettement supérieures au dimensionnement nominal de la station. Malgré une enquête réalisée sur le réseau de 46 communes, l'origine de cette charge anormale n'a pas pu être déterminée.</li> </ul>

# La conformité des ouvrages

Stations	Explications de la non-conformité
Le Barroux Ambrosis (2)	La station apparait comme non-conforme suite aux dépassements des normes de rejet sur les paramètres DBO5 et DCO au cours des bilans d'autosurveillance en date des 19 avril et 21 septembre 2022.
Méthamis Village (1)	Lors de l'unique bilan d'autosurveillance du 1er mars 2022, dépassement sur les paramètres MES / DCO et DBO5, le colmatage partiel du tamis (malgré son nettoyage dans la semaine) a engendré la dégradation du rejet.
Modène (1)	Un seul bilan d'autosurveillance réalisé le 1er février 2022, la station est déclarée non-conforme suite au dépassement de l'autorisation de rejet sur les paramètres DCO et DBO5.
Monteux (1)	Dépassement sur le paramètre MES lors du bilan du 27 avril 2022, incohérent avec les mesures d'exploitation.
Mormoiron (3)	Lors des bilans d'autosurveillance des 18 janvier, 21 avril et 15 septembre 2022, réalisés sur l'ancienne station, plusieurs dépassements analytiques ont été enregistrés sur les paramètres DCO, DBO5 et NTK. La nouvelle station d'épuration a été mise en eau en novembre 2022.

Sur les stations d'épuration dont la capacité est inférieure à 500 EH soit 30 kg / jour DBO5, un bilan d'autosurveillance n'est réalisé qu'une année sur deux. L'année au cours de laquelle le bilan n'a pas été réalisé est une année pour laquelle la conformité de la station n'a pas été mesurée.



# 3. La gestion durable des boues

# La gestion des boues

Après le traitement des eaux usées, les stations d'épuration se retrouvent avec des sous-produits ou résidus solides : les boues d'épuration. Au fur et à mesure des traitements réalisés sur les eaux usées au sein de la station d'épuration, quatre sous-produits vont être générés :

1.	<b>Les refus de dégrillage, piégés en entrée de station</b>	Issus du traitement mécanique de dégrillage, les refus de grilles sont les déchets les plus grossiers qui sont récupérés en station d'épuration. Ils sont d'origine hétérogène (bouts de bois, conserves, matières plastiques...) et sont généralement éliminés vers une incinération d'ordures ménagères.
2.	<b>Les sables piégés par les ouvrages spécifiques sous les effluents en entrée de station</b>	Les sables sont issus du traitement physique de dessablage (séparation liquide/solide par décantation).
3.	<b>Les graisses</b>	Les déchets graisseux sont hétérogènes (graisse, huile alimentaires...) et récupérés dans la station d'épuration par des procédés spécifiques.
4.	<b>Les boues produites à l'issue du traitement biologique et/ou physico-chimique des effluents</b>	Elles représentent le sous-produit principal des stations d'épuration. Elles sont principalement constituées de particules solides non retenues par les prétraitements en amont de la station d'épuration soit des matières organiques non dégradées, des matières minérales et des micro-organismes.

084-258401447-20230629-2023-118-DE  
Plan de suivi de la qualité de l'eau  
07/2023

# La gestion des boues

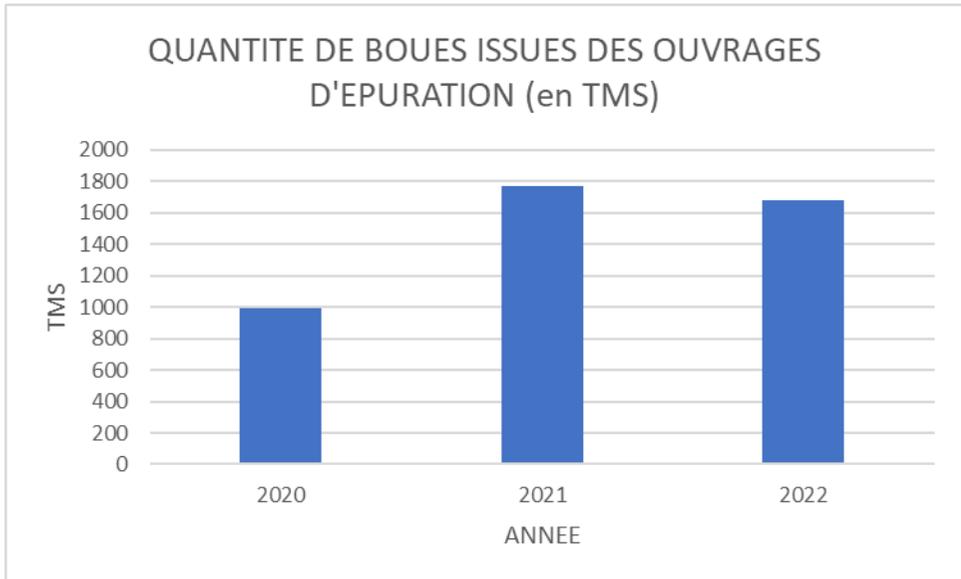
Les boues doivent être déshydratées afin d'en réduire le volume en enlevant l'eau. Puis elles sont soit valorisées en compost, soit utilisées dans une autre station d'épuration ou incinérées si la valorisation n'est pas possible. En 2021, la commune de CARPENTRAS a été intégrée, ceci explique la forte hausse de la quantité de boues issue des ouvrages d'épuration.

**1 677 tMS**

C'est la quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en tonne de matière sèche.

**100 %**

C'est le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.



Une partie des boues de certaines stations a dû être traitée par incinération car leur qualité ne permettait pas le traitement en centre de compostage



# 4. Préserver et investir pour un service durable

# Le curage des réseaux

Le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement nécessite une maintenance constante et des curages tant préventifs que curatifs. Ils consistent à nettoyer le réseau par jet d'eau sous haute pression ou par le passage d'une fusée hydrodynamique. Cela permet de décoller les déchets des parois. Selon le degré d'envasement, les éléments décollés (un mélange de boue, vase et déchets en tout genre) sont dilués dans les effluents ou aspirés par un camion hydrocureur. C'est SUEZ qui est en charge d'effectuer ces opérations.

**84 173**

C'est le nombre en mètre d'hydrocurage préventif effectué sur le territoire en 2022. Ce nombre comprend la commune de Carpentras. L'objectif contractuel est de 41 500 ml/an sur le territoire hors Carpentras et de 15 000 ml/an sur Carpentras.

**199**

Désobstructions du réseau ont été effectuées (interventions curatives) et **245** interventions sur branchements.

**46 points**

Du réseau de collecte ont nécessité plus de 2 interventions de désobstructions.

**7,4**

C'est le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.



# La traque des eaux claires parasites



Les eaux claires parasites sont des eaux issues des pluies, des canaux d'irrigation ou des nappes phréatiques qui se retrouvent dans les réseaux d'eaux usées alors qu'ils ne sont pas conçus pour les recevoir.

**344**

Nombre de non-conformités identifiées

**158**

Nombre de mises en conformité réalisées

Limitier les intrusions d'eaux claires parasites permet de restreindre les rejets directs et donc les pollutions du milieu naturel, de moins solliciter les pompages (donc la consommation électrique) et d'optimiser le traitement et l'épuration des eaux usées. C'est absolument nécessaire pour préserver la qualité de l'eau et respecter l'environnement.

## Comment lutter contre les eaux claires parasites?

- **Renouveler les réseaux les plus vétustes** pour éviter que ces eaux claires s'infiltrent dans les canalisations à cause notamment des fissures ou des casses.
- **Mener des investigations sur le terrain** grâce notamment à des passages caméra et des tests à la fumée non toxiques. Ils permettent de mettre en évidence les endroits où s'introduisent les eaux claires parasites pour pouvoir ensuite mieux les éradiquer.
- **Vérifier la conformité des branchements des particuliers** en s'assurant de leur étanchéité et de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales en partie privative. S'assurer par exemple que l'eau s'écoulant des gouttières ou que les vidanges des piscines ne sont pas raccordées au branchement d'eaux usées.

# Les investissements

**15,36 km**

C'est le linéaire en km de canalisations d'assainissement collectif renouvelées en 2022



**9 955 902 €**

C'est le montant investi en études et en travaux pour le service assainissement collectif

**1 338 274 €**

C'est le montant des subventions reçues par l'Agence de l'eau et le Département de Vaucluse pour financer ces études et travaux

**2**

Stations d'épuration en cours de construction en 2022 à Mormoiron et au Mont Serein

**1,2 %**

C'est le taux de renouvellement en 2022. Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

# Les principales réalisations de 2022



## Deux nouvelles stations d'épuration

Montants HT  
operation  
(payés en 2022)



Création d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration de 200 EH sur une partie de la station du Mont Serein, avec une mise en service mi 2023.

Renouvellement de la station d'épuration de Mormoiron par une filière à roseau de 2 150 EH, mise en eau fin 2022.

1 769 704 €

## Recherche Substances Dangereuses dans les Eaux



De manière cyclique (4 ans) des études sont engagées sur les systèmes de plus de 10 000 EH afin d'identifier les micropolluants présents dans les eaux brutes et les eaux traitées.

- La campagne d'analyses de 2018 a été renouvelée en 2022.
- Une étude de diagnostic vers l'amont a aussi été menée pour identifier les potentiels émetteurs de ces substances. Un plan d'action pour informer ces potentiels émetteurs a été établi.

44 150 €

# Les principales réalisations de 2022



## MODENE CRILLON SAINT PIERRE - Raccordement du système d'assainissement sur la station d'épuration de Carpentras



Afin de mettre en conformité les systèmes d'assainissement des eaux usées sur les communes de Crillon, St Pierre de Vassols et Modène, les effluents sont transférés sur le système d'assainissement collectif de Carpentras.

Pour cela 7 000 mètres de réseau avec deux postes de refoulement ont été créés.

Montants HT  
operation  
(payés en  
2022)

1 819 203 €

## CHATEAUNEUF DU PAPE – Avenue Saint Pierre de Luxembourg, Louis Pasteur, Route de Courthezon



Renouvellement du reseau structurant de la commune dont les principaux objectifs sont :

- de limiter les entrées d'eaux claires parasites,
- de limiter les déversements au milieu nature en améliorant l'écoulement, le fonctionnement du déversoir d'orage et créer un ouvrage stockant en amont de la station d'épuration.

1 561 223 €

# Les principaux projets de 2023



## Construction d'une nouvelle STEP à la Roque sur Pernes

La station de la Roque sur Pernes date de 1974. Il s'avère nécessaire, afin de répondre aux évolutions démographiques futures ainsi qu'aux contraintes environnementales en perpétuelle évolution, de la renouveler. La capacité de cette nouvelle station sera de 500 équivalents habitants.

Montants HT  
opération

630 000 €

## CARPENTRAS – Renouvellement du réseau structurant de collecte – Collège Daudet , Abattoir, Rue Marie Thérèse Chalon

Un réseau de collecte structurant en dn 400mm reliant le bas de l'avenue JH Fabre au bas de l'avenue MT Chalon est fortement dégradé et s'effondre par endroit. Ce réseau suit un tracé principalement situé en domaine privé et traverse entre autre le stade du collège A.Daudet, des ensembles résidentiels privés et le site des anciens abattoirs. Son renouvellement est en cours d'étude.

1 320 000 €

# Les principaux projets de 2023



## CARPENTRAS - Requalification de l'avenue du Mont Ventoux et Place de Verdun – Réhabilitation du réseau

Montants  
opération

Le Syndicat et la commune de Carpentras ont engagé une consultation de maîtrise d'œuvre commune afin de procéder au réaménagement des voiries et au renouvellement de l'ensemble des réseaux enterrés sur l'avenue du Mont Ventoux, entre la place de Verdun et le rond point du Maquis. Les travaux auront lieu en 2024

1 200 000 €



# 5. Assurer un service de qualité au coût le plus juste

# Les volumes facturés

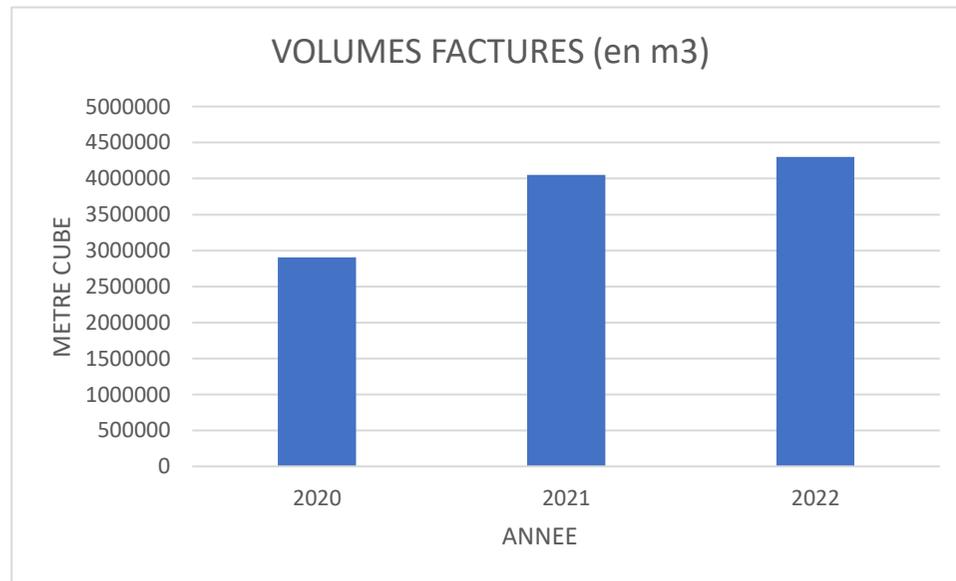
Les volumes facturés en assainissement collectif sont issus principalement des comptages du service de l'eau potable. Ils ne concernent que les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement.

**44 570**

usagers

**4 301 657 m<sup>3</sup>**

facturés



# Le prix de l'eau



L'exploitation du service ayant été déléguée, la tarification de la vente d'assainissement collectif se décompose en 3 parts : celle du Syndicat Rhône Ventoux, celle de l'exploitant (SUEZ) et celle perçue pour le compte des organismes publics.

## LA PART DU SYNDICAT

Elle permet de financer les investissements nécessaires au renouvellement et à la réhabilitation des canalisations ou encore la création ou réfection de postes de relevage et de stations d'épuration.

Elle se décompose en part fixe (abonnement) et en part proportionnelle en fonction du volume consommé.

## LA PART DU DELEGATAIRE

Les conditions financières sont définies dans le cadre du contrat de délégation de service public. Les tarifs applicables sont révisés 2 fois par an, au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet suivant une formule d'actualisation contractuelle.

Elle se décompose également en part fixe et en part proportionnelle.

## LES ORGANISMES PUBLICS

Outre la TVA collectée et reversée à l'Etat, une part est également perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Fixée annuellement, cette contribution à l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et

d'amélioration des aidant les collectivités.

# La facture type 120 m<sup>3</sup>



TERRITOIRE SYNDICAL AU 01/01/2023 – Délibération n°35 du 29 juin 2017 (part syndicale et part délégataire) (hors Carpentras)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	Quantité ou m <sup>3</sup>	Prix unitaire 2022	Prix unitaire 2023	Montant 2022	Montant 2023	Evolution N/N-1
<b>Part du délégataire</b>						
Abonnement annuel	2	20.00	20.95	40.00	41.90	4,75%
Consommation	120	1.1208	1.1740	134.50	140.88	4,75%
<b>Part collectivité</b>						
Abonnement annuel	2	14.80	14.80	29.60	29.60	0%
Consommation de 0 à 1 000 m <sup>3</sup>	120	1.615	1.615	193.80	193.80	0%
<b>Organismes publics</b>						
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0.16	0,16	19.20	19.20	0%
<b>Sous-total hors TVA en €</b>				<b>417.10</b>	<b>425.38</b>	<b>1,99%</b>
TVA à 10 %				41.71	42.54	
<b>TOTAL 120m<sup>3</sup> en € TTC</b>				<b>458.81</b>	<b>467.92</b>	<b>1,99%</b>
Soit le m3 en € TTC				3.82	3.90	

Acte de réception en préfecture  
084-258401447-20230629-2023-118-DE  
Date de réception préfecture : 18/07/2023

# La facture type 120 m<sup>3</sup>



CARPENTRAS AU 01/01/2023 – Délibération du 17 décembre 2020

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	Quantité ou m <sup>3</sup>	Prix unitaire 2022	Prix unitaire 2023	Montant 2022	Montant 2023	Evolution N / N-1
<b>Part du délégataire</b>						
Abonnement annuel	2	20,00	20,95	40,00	41,90	4,75%
Consommation	120	1,1208	1,17	134,50	140,88	4,75%
<b>Part collectivité</b>						
Abonnement annuel	2	7,50	7,50	15,00	15,00	0,00%
Consommation de 0 à 1 000 m <sup>3</sup>	120	0,900	1,00	108,00	120,00	11,12%
<b>Organismes publics</b>						
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,16	0,16	19,20	19,20	0,00%
<b>Sous-total hors TVA en €</b>				<b>316,70</b>	<b>336,98</b>	<b>6,41%</b>
TVA à 10 %				31,67	33,70	6,41%
<b>TOTAL 120m<sup>3</sup> en € TTC</b>				<b>348,37</b>	<b>370,68</b>	<b>6,41%</b>
Soit le m3 en € TTC				2,90	3,09	6,41%

Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20230629-2023-118-DE  
Date de réception préfecture 07/2023

# L'évolution du prix de l'assainissement collectif



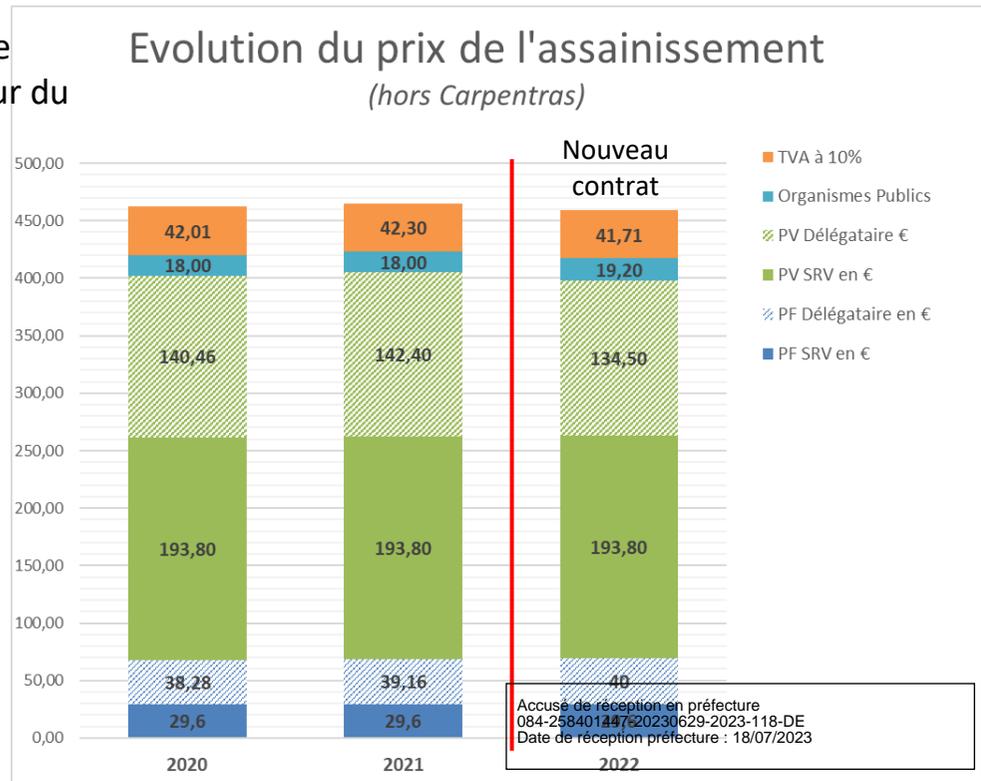
Le prix de l'assainissement diminue légèrement avec l'entrée en vigueur du nouveau contrat

**3,79 %**

C'est le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

**140 330,38 €**

C'est le montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité



# Les indicateurs financiers

**6 969 538,28 €**

C'est le montant des recettes provenant des redevances assainissement collectif.

**3 151 669,61 €**

C'est le montant des amortissements réalisés



**9, 59 ans**

C'est la **durée d'extinction de la dette**. Il donne la durée théorique pour rembourser la dette si le Syndicat affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

?

## Etat de la dette

<b>Encours de la dette au 31/12/2022</b>		<b>52 695 208,44€</b>
<b>Annuités payées en 2022</b>		<b>5 217 709 €</b>
Dont :	Intérêts :	1 844 032,49 €
Capital		<b>3 373 676,51€</b>

Accusé de réception en préfecture  
N° 18401447-20230629-2023-1870  
Date de réception préfecture : 18/07/2023



# 6. Partager et communiquer

# La sensibilisation des scolaires

La sensibilisation des enfants aux enjeux de l'assainissement est un axe important de l'action du Syndicat.



En 2022, **10 classes de Carpentras** ont participé au **programme pédagogique** sur les thèmes de la gestion de l'eau potable, des eaux usées et la protection des milieux aquatiques.

Au programme: intervention en classe avec France Nature Environnement, visite guidée de la STEP avec les agents de SUEZ et atelier sur la biodiversité des milieux aquatiques animé par la Fédération de Pêche du Vaucluse.



La classe de CE2, CM1, CM2 de La ROQUE SUR PERNES participe à un **projet pédagogique** avec le Syndicat Rhône Ventoux. Il permet aux élèves de suivre la réalisation de la **nouvelle station d'épuration du village, de la phase projet jusqu'à son aboutissement**. Cela les amène à comprendre le petit cycle de l'eau, à découvrir les étapes de l'épuration des eaux usées et à mesurer l'impact d'une station d'épuration sur la protection du milieu naturel et de la biodiversité.

# Les actions de communication

Tout au long de l'année, le Syndicat Rhône Ventoux met à jour et réalise des supports de communication pour informer les usagers des actions menées.



Site Internet actualisé en fonction de l'actualité du Syndicat : [www.rhone-ventoux.fr](http://www.rhone-ventoux.fr)



Distribution de la **Lettre Recto Verso** à l'ensemble des abonnés avec l'envoi des factures et remise d'exemplaires dans chaque Mairie

**5 films** réalisés en 2022 pour présenter les travaux relatifs à l'assainissement collectif



Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20220629-2023-18-DE  
Date de réception préfecture : 18/07/2023

<https://www.youtube.com/@SyndicatRhôneVentoux/videos>

# Coordonnées utiles

## Syndicat Rhône Ventoux

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30



### Adresse

595 chemin de  
l'hippodrome  
CS 10022  
84201 CARPENTRAS CEDEX



### Téléphone

04.90.60.81.81



### Internet

[www.rhone-ventoux.fr](http://www.rhone-ventoux.fr)  
[contact@rhone-ventoux.fr](mailto:contact@rhone-ventoux.fr)